



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget lotissement

Compte financier unique 2025

Introduction

Le budget est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont des montants hors taxes.

En 2025, le budget lotissement a dégagé 1 211 301,96 € de recettes pour 1 356 547,00 € de dépenses. Son exécution se présente ainsi, tous mouvements confondus :

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultat / solde
Fonctionnement (total)	683 956,91 €	672 590,09 €	7 566,72 €	-3 800,10 €
Investissement (total)	672 590,09 €	538 711,87 €	-8 711,87 €	-142 590,09 €
Total du budget lotissement	1 356 547,00 €	1 211 301,96 €	-1 145,15 €	-146 390,19 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 683 956,91 €, dont 145 245,04 € en opérations réelles et 538 711,87 € en opérations d'ordre.

	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	149 450,00 €	94 353,24 €	63,13%
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	32 840,00 €	32 840,00 €	100,00%
Total gestion des services	182 290,00 €	127 193,24 €	69,78%
Charges financières (chap. 66)	25 500,00 €	18 051,80 €	70,79%
Charges exceptionnelles (chap. 67)	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	207 790,00 €	145 245,04 €	69,90%

Pour 2025, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 69,90%.

Les dépenses de fonctionnement sont composées :

- De charges à caractère général (chap. 011), c'est-à-dire des dépenses liées à des honoraires (maitre d'œuvre, écologue) et des dépenses pour les travaux d'aménagement du quartier ;
- De régularisations comptables réalisées à la demande du Service de Gestion Comptable Loire Nord (chap. 65) ;
- De charges financières (chap. 66) correspondant au remboursement des intérêts de l'emprunt souscrit au cours de l'année 2024.

Plus de 78% des dépenses de fonctionnement sont des opérations d'ordre c'est-à-dire des opérations non budgétaires qui n'ont pas de conséquences sur la trésorerie de la collectivité. Il s'agit de jeux d'écritures qui ne donnent lieu ni à encaissements, ni à décaissements.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 672 590,09 €. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre.

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 672 590,09 €. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre.

4. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 538 711,87 €. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre.